

car c'est le droit inaliénable de l'individu de se diriger vers l'endroit qui lui procurera le travail le plus rémunérateur—cette émigration de Canadiens, dis-je, principalement vers la République du sud, s'était ralentie, pour enfin cesser par suite de l'aggravation du chômage aux Etats-Unis. Plusieurs mois après que l'émigration canadienne eut pris fin, le mouvement d'immigration devint encore plus actif, et le Canada se vit obligé de restreindre ce mouvement jusqu'à ce que ses fils natis et ses autres immigrants de bonne foi fussent en mesure de subvenir à leurs propres besoins. Ainsi donc, le 12 août, si ma mémoire est fidèle, une semaine environ après l'avènement de la nouvelle Administration, il fut pris des mesures, que plusieurs désapprouvèrent—surtout ceux qui désiraient entrer au Canada—pour restreindre l'immigration canadienne; et les chiffres à cet égard sont très éloquentes. Cette restriction contribua fortement à enrayer le chômage.

Autre fait caractéristique, le million de Canadiens partis aux Etats-Unis au cours de la précédente période décennale se trouvant sans travail à cause du désir naturel du patron américain de donner la préférence à ses propres concitoyens, commencèrent à dériver vers leur pays. En septembre dernier, lorsque le Parlement vota \$20,000,000 en vue de créer des entreprises destinées à procurer du travail au Canada, beaucoup de Canadiens à l'étranger estimèrent que les occasions de travail pour subvenir aux besoins de leur famille étaient plus amples au Canada qu'en d'autres pays, et bon nombre d'entre eux nous revinrent.

Graduellement les conditions s'améliorèrent. Il est vrai que cette amélioration fut lente; mais en dépit des allégations faites sur les hustings et en d'autres lieux, on n'entrevoit pas, je pense, que le chômage serait supprimé dans le court espace de quelques jours ou de quelques semaines. Le progrès notable qui s'est opéré dans la situation, s'il est dû aux occasions créées par la coopération du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et municipaux, n'en doit pas moins être attribué aux remaniements tarifaires effectués à la session extraordinaire de l'automne dernier. Comme ces remaniements seront discutés à fonds au cours de la présente session, il n'est pas nécessaire en ce moment de s'étendre sur le sujet. Dans les périodes de dépression ou de stagnation commerciale, l'esprit public s'agite, se désole et va même jusqu'à se révolter ouvertement. Le fait s'est déjà produit. Si le Parlement n'avait pas été convoqué en septembre dernier et s'il n'avait pas adopté les mesures qui ont permis au Gouvernement de venir en aide aux provinces et aux municipalités pour

soulager la détresse, j'ai l'entière conviction qu'il aurait surgi au Canada une situation très difficile à maîtriser. Le chômage est peut-être le spectre le plus sombre qui menace le salarié dans tous les pays, et la crainte de ce chômage est probablement la pire cause de soucis, et c'est surtout la femme qui en souffre le plus. N'est-il donc pas à souhaiter que tous les gouvernements, présents et futurs, se montrent plus attentifs que leurs prédécesseurs à trouver une solution permanente du problème?

Beaucoup d'économistes, de professeurs et de prédicateurs distingués, et de chefs ouvriers, s'appliquent aujourd'hui à trouver cette solution. Et l'on croit que le gouvernement a contribué quelque peu à l'effort pour résoudre les problèmes de l'avenir. C'est une tâche cependant ardue que de poser un principe qui soulagera le chômage, ou de créer un système d'assurance contre le chômage, ou de découvrir une panacée, car le Parlement doit tout d'abord, comme le médecin, déterminer les causes premières du mal avant de pouvoir avec intelligence appliquer le remède. Le gouvernement a donné suite à l'idée émise l'été dernier. Et comme le dénombrement décennal de la population aura lieu cette année, il faudrait décréter la nécessité de relever le nombre de tous les chômeurs canadiens, ainsi que leur emploi précédent, leur sexe, leur âge, la durée du chômage, et certaines autres données de cet ordre. Ainsi, une fois le recensement terminé, il existera des renseignements précis qui serviront aux gouvernements et aux économistes militants à tirer des conclusions définies vers la solution permanente du problème.

Au Canada, comme dans maints autres pays je suppose, beaucoup de citoyens ont cru que l'adoption d'un projet législatif remédierait entièrement au mal. Bon nombre d'autres nations qui ont tenté cette expérience ont constaté qu'un pareil procédé était plutôt une entrave qu'une aide à la prospérité nationale. Il suffit de citer la loi de l'assurance contre le chômage dans la mère patrie. Je fus un de ceux qui se sont réjouis de l'établissement de ce projet et qui ont cru qu'il porterait ses fruits. Durant quelque temps ce système a fonctionné à merveille, mais le chômage croissant chaque année, le système s'est révélé tout à fait inadéquat, et nous savons avec quelle acuité le problème du chômage est devenu une grave préoccupation nationale tant pour le gouvernement que pour la population britannique. Le Canada devrait tâcher de profiter de cette expérience et d'éviter des solutions qui ont subi un pareil échec.

Le très honorable premier ministre a déclaré que l'intention du gouvernement était de faire adopter un bill d'enseignement tech-